

TRANSMETTRE À REGARDBTP AUTANT DE PROCURATIONS QUE D'HÉRITIERS

## CAPITAL SUPÉRIEUR À 5 000 € PROCURATION À UN HÉRITIER

### > JE SOUSSIGNÉ(E) (Héritier qui donne procuration)

Civilité, Nom, Prénom\* .....

Domicilié(e) à\* .....

Code postal\* [ ] Ville\* ..... Pays\* .....

### > EN MA QUALITÉ D'HÉRITIER DU DÉFUNT DÉSIGNÉ CI-DESSOUS

Civilité, Nom, Prénom\* .....

N° d'adhérent\* (référence indiquée sur nos courriers) [ ] . [ ]

Né(e) le\* [ ] à Ville\* ..... Pays\* .....

Décédé(e) le\* [ ]

Code postal\* [ ] Ville\* ..... Pays\* .....

### > DONNE TOUT POUVOIR À (Héritier bénéficiaire de la procuration)

Civilité, Nom, Prénom\* .....

Né(e) le\* [ ] à Ville\* ..... Pays\* .....

Domicilié(e) à\* .....

Code postal\* [ ] Ville\* ..... Pays\* .....

Porteur de la présente procuration, de faire pour moi et en mon nom, liquider les parts de FCPE et/ou les actions de SICAV figurant sur les comptes du défunt, et de percevoir les sommes ainsi obtenues et/ou de faire clôturer lesdits comptes, et en conséquence, de faire, auprès de REGARDBTP, toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, signer tous documents utiles et en général faire tout ce qui sera nécessaire à ces fins. Retrouvez toutes les informations sur les modalités de déblocage suite à un décès dans la fiche pratique dédiée disponible sur [www.regardbtp.com](http://www.regardbtp.com) rubrique Salariés/Documents utiles.

Par ce règlement, REGARDBTP sera bien et valablement déchargé de toute responsabilité.

\* Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.

Fait à .....

Le [ ]

Signature de l'héritier donnant procuration, précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour procuration"

### > VISA DU NOTAIRE OU DE L'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

Vu pour légalisation de la signature de (nom, prénom) ..... apposée ci-dessus.

Fait à .....

Le [ ]

Cachet du notaire / de la Mairie

Cette procuration intégralement complétée datée et signée dont la signature a été légalisée par la mairie ou le notaire et accompagnée d'une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité doit être remis à l'héritier bénéficiaire de la procuration qui se charge de l'adresser avec l'ensemble des pièces justificatives à REGARDBTP.

## › PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles, recueillies via ce bulletin sont traitées sur la base de votre consentement par REGARDBTP, responsable de traitement, afin de répondre à votre demande dans le cadre de votre dispositif d'épargne salariale.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation ou d'opposition à leur traitement. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent en justifiant de votre identité auprès du délégué à la protection des données (DPO) du Groupe PRO BTP par e-mail à [circuitdcp@probtp.com](mailto:circuitdcp@probtp.com) ou par courrier à PRO BTP-DPO - 93901 BOBIGNY CEDEX 09.

En complément : Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée d'activité de votre compte d'épargne salariale, augmentée de la plus longue des durées nécessaires au respect des durées légales ou réglementaires applicables en archivage intermédiaire.

Elles sont communiquées pour la seule finalité précitée aux services concernés du responsable de traitement, ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment l'Association de moyens PRO BTP, et, si nécessaire, à des intermédiaires, prestataires et partenaires. Elles pourront, le cas échéant, être transmises aux autorités administratives ou judiciaires. De plus, certaines de vos données peuvent être transférées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement de vos données dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL). Pour une information plus détaillée concernant le traitement de vos données personnelles, merci de vous reporter à la Politique générale de protection des données figurant sur notre site internet .